



Projet de parc photovoltaïque au sol

Poggio-di-Nazza (2B)



Compte-rendu de l'audit du
10/12/2019

Réalisé pour le compte de



Sun'R



Rédaction Marine PEZIN
06 60 40 65 97
m.pezin@ecomed.fr

Relecture Jérémy JALABERT



Chargée du suivi environnemental des travaux lors de l'audit du 10/12/2019

Marine PEZIN – m.pezin@ecomед.fr – 06.60.40.65.97

Accompagnants

Monsieur URAS Salvatore
Monsieur RODRIGUEZ

Secteurs contrôlés lors de l'audit

Intégralité de l'emprise

Suivi des versions

12/12/2019 : V1 : Rédaction par Marine PEZIN et relecture par Jérémy JALABERT; diffusion à Yann TURQUAIS et Sofiane BARKAT

L'audit réalisé le 10/12/2019 a permis d'effectuer les points de contrôle suivants :

- Respect des emprises (absence de zones de dépôts ou de retournement à l'extérieur du chantier) ;
- Etat de la clôture et du double grillage ;
- Absence de déchets au sein de l'emprise ;
- Absence de pollutions liées aux engins de chantier.

❖ Respect des emprises

Aucun débordement en dehors des emprises n'a été constaté. Les dépôts de matériaux et les retournements des véhicules sont réalisés à l'intérieur de l'espace clôturé (voir photos ci-dessous).



Dépôts du matériel à l'intérieur de l'espace clôturé

M. PEZIN, 10/12/2019, Poggio-di-Nazza (2B)



Voies de circulation des véhicules à l'intérieur de l'espace clôturé

M. PEZIN, 10/12/2019, Poggio-di-Nazza (2B)

❖ Etat de la clôture et du double grillage

De manière générale, la clôture et le double grillage sont en bon état. Seules quelques dégradations ont été notées, à savoir :

- Un gros impact sur la clôture (très certainement suite au contact avec un engin de chantier) mais sans répercussion sur le double grillage (voir photos ci-dessous) ;
- Trois impacts localisés sur le double grillage, dont un a été causé par les intempéries survenues fin novembre, et deux causés très certainement par la faune sauvage (voir photos ci-dessous).



Impact sur la clôture

M. PEZIN, 10/12/2019, Poggio-di-Nazza (2B)



Double grillage intact sous la portion abîmée du grillage

M. PEZIN, 10/12/2019, Poggio-di-Nazza (2B)



Double grillage affaissé sous le poids de la boue et des blocs suite aux intempéries

M. PEZIN, 10/12/2019, Poggio-di-Nazza (2B)



Trous dans le double grillage très certainement réalisés par la faune sauvage

M. PEZIN, 10/12/2019, Poggio-di-Nazza (2B)



Ces dégradations seront à réparer avant la reprise de l'activité des Tortues d'Hermann soit avant le mois de mars. Toutefois, le prochain audit mené en janvier 2020 vérifiera les éventuelles réparations déjà effectuées, et l'absence d'autres trous sur ce système.

Par ailleurs, il est à préciser qu'une Grenouille de Berger a été capturée au sein de l'emprise et a été relâchée dans le cours d'eau situé à l'ouest (voir photos ci-dessous). Quelques individus ont déjà été évacués de l'emprise les semaines précédentes par le personnel intervenant sur le chantier. Comme les mares à l'extérieur de l'emprise sont en eau et que les températures sont douces, l'activité des amphibiens n'est pas encore interrompue. Les individus peuvent transiter dans l'emprise depuis les portions de grillage non doublées pour rejoindre les points en eau dans l'emprise. Considérant la présence de multiples endroits en eau au niveau des futurs modules, il est fortement probable que les amphibiens les colonisent rapidement, notamment les espèces pionnières comme le Crapaud vert des Baléares et le Discoglosse sarde. Idéalement, les équipes travaux peuvent drainer les points d'eau (flaques et autres accumulations) dans l'emprise durant le chantier, afin de limiter le risque de colonisation et donc le risque de destruction involontaire (écrasement par les engins) durant la phase travaux. Ces opérations de drainage peuvent aussi faciliter le déroulement du chantier, les travaux en terrain totalement détrempé complexifiant aussi le travail des équipes sur site.



Lieu de capture et de relâcher d'une Grenouille de Berger
M. PEZIN, 10/12/2019, Poggio-di-Nazza (2B)

❖ Déchets

Quelques déchets ont été observés de manière éparse au sein de la zone d'emprise. Ces déchets sont des emballages de matériaux ou de nourriture et seront évacués courant décembre 2019. A noter que des déchets avaient été observés au sein de l'emprise avant le défrichage et qu'ils sont désormais en dehors de l'espace clôturé. Il conviendra donc de les évacuer avec les autres déchets au moment du nettoyage.



Déchets situés initialement dans la zone d'emprise et déplacés hors zone
M. PEZIN, 10/12/2019, Poggio-di-Nazza (2B)



Emballages dans la zone d'emprise
M. PEZIN, 10/12/2019, Poggio-di-Nazza (2B)



Autres emballages dans la zone d'emprise

M. PEZIN, 10/12/2019, Poggio-di-Nazza (2B)

❖ Traces d'hydrocarbures

Des traces d'huile ont été observées dans certaines ornières mais semblent être inhérentes au passage des véhicules et non à une fuite non contrôlée.



Traces d'huile/d'hydrocarbures constatées dans certaines ornières

M. PEZIN, 10/12/2019, Poggio-di-Nazza (2B)